

[Le 21 mai 2026 à 17h00, petite Salle d'Elinghen à FERQUES, rue du Mont Saint Pierre](#)

Communication réalisée en amont de la réunion :

- Affichage de l'avis de consultation du public bien visible à l'entrée du site des Carrières de Stinkal depuis le 24 avril 2026
- Parution de l'avis de consultation du public dans la presse (éditions Voix du Nord et Nord Littoral du 24 avril 2026)
- Affiche de l'avis de consultation du public affichée dans les trois mairies concernées par le projet : Caffiers, Ferques et Landrethun-le-Nord
- Utilisation des réseaux sociaux des trois mairies concernées (site internet des mairies et Facebook) pour publication de l'avis de consultation du public
- Invitations transmises aux élus des trois mairies concernées par le projet, ainsi qu'à la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps, et la Communauté de Communes du Pays d'Opale
- Invités excusés :
 - Mr Sarpaux, Président de la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps (absent excusé, représenté par Mr Falempin, Maires de Ferques et Mr Delmaire, Maire de Landrethun-le-Nord)
 - Mr Loquet, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Opale (absent excusé, représenté par Mr Delabasserue, Maire de Louches)
- La liste des participants est disponible en [Annexe 1](#) du présent compte rendu (feuille d'émargement)

Déroulement de la réunion d'ouverture :

- **Accueil des participants : 17h00 – 17h15**
- **Mot d'accueil du commissaire enquêteur, Mr Luc Guilbert : 17h15 – 17h30**
 - **Présentation de la loi « Industrie Verte » et de la nouvelle procédure d'instruction des dossiers ICPE, et du rôle de Commissaire Enquêteur,**

« Dans le cadre de la loi 2023-973 du 23 octobre 2023, relative à l'industrie verte et du décret 2024-742 du 6 juillet 2024, portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement ont réformé la procédure d'autorisation environnementale. Cette réforme permet d'être aligné sur les pratiques européennes, d'accélérer les délais d'instruction des autorisations environnementales et de moderniser la consultation du public qui, auparavant, était sollicité en toute fin de procédure lorsque le projet était affiné par le pétitionnaire, à l'issue des interactions avec les services instructeurs de l'Etat. »

Dans son propos d'accueil, Luc GUILBERT, Commissaire-enquêteur, a présenté la fonction et la mission du Commissaire-enquêteur. Il a informé l'assistance qu'il avait été désigné par le Président du Tribunal Administratif de LILLE pour conduire cette consultation publique et qu'à ce titre, il bénéficie d'une indépendance envers les parties concernées par le projet. Il a précisé qu'il n'était pas spécialiste, ni un professionnel du droit, ni un juriste, il n'a pas à dire le droit, mais, qu'il avait une bonne connaissance des textes qui régissent l'enquête publique qu'il doit diligenter. Il n'est pas un médiateur, ni un conciliateur, il est intermédiaire entre le porteur de projet et le public, il est un facilitateur. Il est un collaborateur occasionnel du service public.

- **Rappel sur le déroulement de l'enquête publique concernant le projet des Carrières de Stinkal (dates, permanences, modalité de contribution, etc)**

En application des articles L.181-10-1 et R.181-36 et R.181-38 du code de l'environnement, une réunion d'ouverture de la phase de consultation du public a été organisée le jeudi 21 mai 2026 de 17 h à 19 h 30 dans la petite salle des fêtes de la commune de FERQUES. Elle était présidée par **Luc GUILBERT**, Commissaire-enquêteur, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE, par décision du 2 avril 2026 (E26000031/59), avec la participation de **Monsieur Florian PICARD**, Directeur des Carrières de STINKAL, de **Mesdames Judith BOUCHAIN**, Responsable du Service Foncier EIFFAGE ROUTE NORD-EST et **Noémie DELMOTTE**, responsable Foncier EIFFAGE ROUTE NORD-EST en charge du dossier STINKAL.

- **Présentation du projet des Carrières de STINKAL : 17h30 – 18h30** (Le support de présentation est disponible en Annexe 2 du présent compte-rendu)

Mr PICARD présente le fonctionnement de sa société qui est située sur trois communes, l'activité d'extraction, les chantiers significatifs et ses collaborateurs. Il précise que les 30 emplois directs du site en génèrent 90 indirectement par les activités de maintenance, de production et de services réalisés en sous-traitance.

Puis, tout à tour, Mesdames BOUCHAIN et DELMOTTE ont présenté le projet d'approfondissement et de valorisation de sédiments, et les études d'impacts réalisées pour chaque volet environnemental concerné, ainsi que la séquence ERC appliquée à chaque volet (air, bruit, minage et vibration, bilan carbone, faune, flore et zones humides, paysage, remise en état, et projet de Classement de la Parisienne en réserve Naturelle Régionale.

- **Temps d'échange avec le public (questions – réponses) : 18h30 – 19h30**

➤ **Question 1 : Mr Michel DELMAIRE, Maire de Landrethun le Nord**

Question : « *Pouvez-vous préciser la temporalité avec laquelle l'activité de valorisation sera mise en place : à la fin de l'activité de la carrière ?* »

Réponse de Mme Judith BOUCHAIN : « Les deux activités seront concomitantes. Le projet est de pouvoir proposer de la valorisation matière des sédiments en les incorporant à nos sables ou granulats. La plateforme de déshydratation des sédiments pourrait voir le jour environ 1 an après l'obtention de l'autorisation préfectorale car il restera une phase de marché travaux, puis la construction des lagunes. Une phase de calibrage du système de traitement des eaux sera également nécessaire (essais en laboratoires, dimensionnement des filtres, etc). »

➤ **Question 2 : Mr Pascal GAVOIS, Maire de Caffiers**

Question : « *Quand le Griset aura fini d'être remblayé ?* »

Réponse de Mme Noémie DELMOTTE : « Nous nous sommes fixés une cadence de remblaiement à 350 000 tonnes par an, mais ce chiffre peut légèrement varier selon les années en fonction des chantiers de terrassement. Nous avons établi un phasage sur cette base, avec un réaménagement terminé pour 2038.

➤ **Question 3 : Mr Pascal GAVOIS, Maire de Caffiers**

Question : « *Pouvez-vous expliquer la gestion des sources au Griset ? Il y a-t-il toujours du pompage ? Mon père travaillait à l'extraction du Griset et il y avait beaucoup d'eau.* »

Réponse de Mme Noémie DELMOTTE : « Les carrières du Griset et du Banc Noir sont situées sur la même nappe (celle des Calcaires de Blacourt), donc les deux fosses communiquent. Actuellement il n'y a plus de pompage de la nappe au droit du site de remblaiement du Griset. En effet, à l'époque de votre père, le site du Griset était toujours en activité d'extraction, et le fond de fosse devait se trouver plus profond que celui du Banc Noir, ce qui explique pourquoi les eaux étaient drainées vers le fond du Griset. Aujourd'hui c'est l'inverse, la fosse du Banc Noir est plus profonde que celle du Griset, et le pompage d'exhaure qui y est effectué a rabattu la nappe au droit du Griset. Il n'y a donc que des eaux de ruissellement sur le site du Griset qui est géré par infiltration. Lorsque le pompage s'arrêtera sur le Banc Noir, le niveau de la nappe remontera naturellement à sa côte initiale. »

➤ **Question 4 : Mr Pascal GAVOIS, Maire de Caffiers**

Question : « *Il y aura des visites libres ou organisées du site de la Parisienne ?* »

Réponse de Mme Noémie DELMOTTE : « Si la procédure de classement en réserve naturelle aboutit, les visites du site de l'ancienne carrière de la Parisienne seront encadrées par le règlement de la réserve naturelle.

Il y a de fortes chances que les visites libres ne soient pas possibles pour des questions de sécurité et de préservation de la biodiversité. Le modèle envisagé devrait être celui de visites organisées par le Parc Naturel Caps et Marais d'Opale sur rendez-vous. »

➤ **Question 5 : Mr Franck DELABASSERUE, Maire de Louches et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Opale**

Question : « *Pourquoi cette volonté de retraiter les sédiments et vos intérêts à vous engager dans un tel projet, ce n'est pas votre premier métier ?* »

Réponse de Mme Judith BOUCHAIN : « Le projet de valorisation est né de réflexions portées par la carrière de STINKAL sur la préservation de son gisement afin de préserver son activité sur le territoire et les emplois du site. La recherche de matériaux de substitution au gisement calcaire s'est donc engagée et au regard du gisement important de sédiments sur la région NPdC (problématique très spécifique au territoire), c'est naturellement vers cette ressource secondaire que les projets de développement de la société se sont tournés.

Généralement les carriers sont des acteurs importants du recyclage des déchets de déconstruction ou de démolition inertes notamment en milieu urbain. Cette ressource est cependant moins présente en milieu rural (moins de chantier de démolition) contrairement aux sédiments. La gestion des sédiments à terre est également une vraie problématique du territoire.

Pour les sédiments fluviaux, le site du STINKAL est déjà un acteur important puisque qu'il accueille depuis environ 5 ans des sédiments inertes issus des chantiers de dragage des canaux de la région (notamment VNF). Peu de solutions existent aujourd'hui pour gérer les sédiments faiblement pollués. Les entreprises de dragage font souvent beaucoup de transport pour faire traiter les sédiments (notamment en Belgique).

Pour les sédiments marins, les difficultés des Ports pour mettre en œuvre une plateforme de valorisation de sédiments sont liées au foncier. Le foncier à proximité des Ports est en effet réservé préférentiellement aux logements ou aux activités liées au tourisme et peu aux activités industrielles. Le site du stinkal permettra lui de limiter le transport de sables ou de granulats pour une solution de valorisation matière contrairement à une plateforme qui serait située sur un port. »

Réponse de Mr Florian Picard : « En effet, le recyclage n'est pas le métier principal des carriers, ni du groupe Eiffage. Pour autant, le groupe est particulièrement engagé (comme d'autres acteurs du TP) dans le recyclage et l'économie des ressources naturelles, en se positionnant sur beaucoup de chantier qui incluent des produits recyclés et revalorisés. Ce projet, qui n'est pas qu'économique, participe à cette dynamique de recherche de solutions novatrices pour la transition écologique. Il va nous permettre également de rencontrer de nouveaux acteurs, et d'entrer dans une nouvelle ère, puisqu'aujourd'hui on parle beaucoup de recyclage, de seconde main, mais notre Terre n'est pas une seconde main et certaines ressources comme nos gisements sont épuisables. Donc en effet, aujourd'hui au lieu d'aller claper tous ces sédiments en mer, on s'est dit qu'il était peut-être possible d'en faire quelque chose et de réutiliser ce qui est aujourd'hui considéré comme un déchet. »

➤ **Question 5 : Mr DACHICOURT, Habitant de Marquise**

Question : « Je suppose que ce projet aura un surcoût par rapport à la production classique de granulats, vous avez une estimation du surcoût que cela va engendrer ? »

Réponse de Mr Florian Picard : « C'est la première question que je me suis posé quand on m'a présenté ce projet.

Pour être clair, ce type de projet de valorisation de sédiments est assez nouveau sur le marché. Notre objectif n'est pas de créer un surcoût important par rapport aux granulats classiques, mais plutôt de trouver un équilibre économique. On souhaite proposer une solution viable et abordable aux acteurs du territoire (comme les Ports), qui tienne compte de leurs contraintes financières et éviter des prix trop élevés qui décourageraient l'adoption de cette solution, ce qui risquerait de maintenir des pratiques moins écologiques, comme le clapage en mer. Cet équilibre permettrait aussi pour nous d'assurer la pérennité de notre activité de recyclage. En d'autres termes, nous cherchons à fixer un prix juste, qui valorise notre démarche écologique tout en restant compétitif et en garantissant la viabilité économique du projet sur le long terme."

➤ **Question 6 : Mr DACHICOURT, Habitant de Marquise**

Le projet de valorisation de sédiments sera-t-il générateur de nouveaux emplois ? »

Réponse de Mme Judith BOUCHAIN : « Ce projet a surtout vocation à pérenniser les emplois de la société au regard de la baisse générale des volumes de l'activité d'extraction (fin du gisement). Il sera cependant générateur d'emplois indirect notamment pour les entreprises locales de dragage. »

Réponse de Mr Florian Picard : « J'ajouterais juste au propos de Mme Bouchain, que tout nouveau projet nécessite un investissement matériel, mais aussi pour le mener à bien, des femmes et des hommes qui travaillent à sa conception en amont (services internes, fournisseurs, bureaux d'études, etc.), à sa construction (terrassiers, etc.) et à son fonctionnement (ouvriers, exploitants, commerce, administration des ventes, etc). Ces dernières années le site a connu beaucoup de départ à la retraite. Mes ambitions pour ce site seront de lancer une nouvelle dynamique au niveau des recrutements grâce à la diversification de nos activités, et de générer de nouveaux emplois, à notre petite échelle. »

➤ **Question 7 : Mr DACHICOURT, Habitant de Marquise**

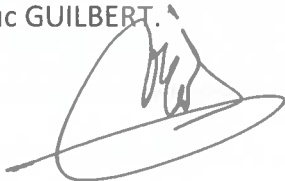
Question : « Quel est le coût d'investissement de la plateforme ? »

Réponse de Mr Florian Picard : « Ce projet représente en effet un coût d'investissement important pour la carrière (travaux, installations de traitement des eaux, système de dégrillage, etc.). Ces investissements sont de l'ordre d'1.5 Millions d'Euros, en plus des investissements pour réaliser les travaux de découverte du projet d'approfondissement. Un business plan a cependant été réalisé pour garantir la rentabilité de l'activité tout en proposant des prix de marché tout à fait cohérent que ce soit pour l'acceptation des sédiments que pour les éco-produits qui seront commercialisés. Eiffage et Stinkal font également le choix d'investir sur un projet ambitieux pour la transition écologique. »

Clôture de la réunion d'ouverture :

- Conclusion du Commissaire Enquêteur et rappel de la présence de Stinkal depuis des décennies dans le secteur de Marquise. La réunion publique s'est achevée à 19 h 30, après avoir rappelé la date de la prochaine réunion publique programmée le 27 juillet 2026 dans le même lieu et des dates des permanences du Commissaire-enquêteur, le mercredi 10 juin 2026 de 9 h à 12 h en mairie de CAFFIERS et le lundi 6 juillet 2026 de 14 h à 17 h en mairie de LANDRETHUN-LE-NORD.
- Rappel des modalités de participation et de contribution à l'enquête publique sur le registre dématérialisé, par voie postale ou par mail via l'adresse spécifiquement créée pour l'enquête publique.
- Remerciements des participants pour l'intérêt porté au projet, notamment aux élus qui pourront répondre à leurs administrés pour d'éventuelles questions liées au projet.

Le Commissaire-enquêteur,
Luc GUILBERT.



La secrétaire de séance,
Noémie DELMOTTE.

